



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

OBJET : OUVERTURE D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE SERVICE ENTRETIEN – RESTAURATION AU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX	Délibération n° 2023.12.13.112
--	---------------------------------------

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
 Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois ;

Considérant les enjeux de la restauration collective impulsés par la loi et les nombreux projets qui en découlent pilotés par le service entretien – restauration ;
 Considérant le niveau de responsabilité nécessaire induit par l'encadrement de deux services représentant un volume important d'agents.

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Responsable de service	1	1	B / A	Technicien Attaché	Technicien ppal 1° cl. Attaché ppal
Assistant gestion cuisine centrale et entretien des locaux	1	1	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal 1° cl.
Responsable de production culinaire	1	1	C / B	Adjoint technique	Technicien ppal 1° cl.
Cuisinier	2	2	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal
Agent de restauration (cuisine centrale)	7	7	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.
Agent de restauration (cuisine centrale)	1	0,9	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 22 DEC. 2023</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Référents sites satellites	4	4	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Référente administrative site satellite	1	1	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.
Chargé de propreté des locaux	6	6	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.
Chargé de propreté des locaux	2	1,8	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.
Chargé de propreté des locaux	2	1,7	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.
Chargé de propreté des locaux	2	1,6	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.
Chargé de propreté des locaux	2	1,4	C	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° cl.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à ouvrir l'emploi permanent à temps complet de responsable du service entretien – restauration au cadre d'emplois des attachés, relevant de la filière administrative.
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités et prendre les dispositions relatives à la nomination.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent le Maire à ouvrir l'emploi permanent à temps complet de responsable du service entretien – restauration au cadre d'emplois des attachés, relevant de la filière administrative.
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités et prendre les dispositions relatives à la nomination.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
 Maire,

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Christine COGNET, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>